

# Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 Avril 2020

## BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Prenez note qu'en raison de la pandémie de covid-19, l'accès au bureau municipal est interdit au public pour une période indéterminée. Toutefois, les services pouvant être offerts par téléphone, courriels ou tout autre moyen demeure à la disposition des citoyens. **Le paiement des taxes peut être effectué par dépôt direct (accès-d) ou par chèque (par la poste).**

## APPEL DE CANDIDATURES – ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX

La Municipalité est à la recherche de candidatures pour l'entretien des terrains municipaux. Les travaux consistent à :

- Procéder à la tonte du gazon de tous les terrains municipaux, entre autres, le terrain de l'édifice municipal incluant le parc de jeux, le pourtour de l'église ainsi que le terrain à l'Ouest de l'église (où se trouve le monument) et le terrain du garage municipal/caserne incendie incluant le Multi-Parc et terrain de tennis;

- La fréquence de la tonte doit être à raison d'une fois par semaine pour tous les terrains, aussitôt que la température le permet;

- Achat de fleurs pour un montant de 200 \$ payé par la Municipalité, plantation de fleurs et entretien des 2 plates-bandes (mauvaises herbes et arrosage au besoin);

- Entretien des trottoirs et bordures (enlèvement de façon régulière du gazon dans les fentes et côtés des trottoirs ainsi que le long des accotements;

- La personne qui se verra attribuer le contrat devra fournir tout le matériel nécessaire (tracteur à pelouse, tondeuse, coupe-bordure, essence, instruments de jardinage, remorque, etc...);

- Le contrat débute aussitôt la fonte des neiges et durera le temps de la saison de végétation 2020.

Les candidatures doivent être reçues par la Municipalité au plus tard le 5 mai 2020, 15h00. Les personnes intéressées peuvent soumettre leur offre de services par écrit, par la poste (451, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang, Mancebourg, Québec, J0Z 2T0) ou par courriel : [mancebourg@mrcao.qc.ca](mailto:mancebourg@mrcao.qc.ca) . Pour toute question : 819-333-5766

**\*\*\* IL EST À NOTER QUE LES OFFRES DE SERVICES DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉES SOUS FORME DE MONTANT FORFAITAIRE POUR LA SAISON COMPLÈTE DE 2020 ET ÊTRE DÉPOSÉE PAR UNE PERSONNE ADULTE.**

# **DÉCISION CONCERNANT LES INTÉRÊTS APPLICABLES AUX VERSEMENTS DE TAXES MUNICIPALES ÉCHUS EN RAISON DE LA COVID-19**

Considérant les conséquences économiques causées par la pandémie de covid-19, la municipalité a pris la décision de suspendre les intérêts appliqués sur les versement échus à partir du 5 mars 2020 et pour tout autre versement de taxes échus en 2020.

**\*\*\* Il est à noter que les intérêts de retard pour les années antérieures (2019 et avant) continuent de s'accumuler.**

Les personnes qui ont déjà fait parvenir des chèques post-datés et qui souhaitent faire interrompre les paiements n'ont qu'à communiquer au bureau municipal au 819-333-5766.

## **Collecte des encombrants**

Dans le contexte actuel lié à la pandémie de la Covid-19 et dans le but de protéger les citoyens et les travailleurs, la MRC d'Abitibi-Ouest vous informe que la collecte des encombrants, qui a lieu habituellement au printemps, est reportée à une date ultérieure. Celle-ci vous sera transmise dès que la situation reviendra à la normale.



---

Le 20 mars 2020

## **PROTOCOLE CONCERNANT LE COVID-19**

Suite à ce qui sévit présentement dans le pays, Les Entreprises J.L.R. Inc à émis des procédures pour minimiser la propagation du virus dans l'entreprise et pour la société.

Nous demandons aux citoyens de désinfecter leur poignée de bac à recyclage et à ordures lorsqu'il la dépose sur le bord du chemin et lorsqu'il le récupère.

Les employés doivent se nettoyer les mains en arrivant au garage avant de toucher à quoi que ce soit avec du savon et régulièrement dans la journée.

Les éboueurs ont à leur disposition des masques qui doivent porter.  
En embarquant dans les camions, ils doivent enlever leurs gants, désinfecter leurs mains avec les lingettes désinfectantes.

### **Procédure lors de vidage de bacs, ou conteneurs;**

Ne jamais toucher les matières,  
Ne pas extraire les résidus coincés dans un bac,  
Ne pas ramasser le matériel à coté.

Les camions à leur arrivé au garage sont désinfectés au complet.

Merci de votre collaboration pour mettre fin à cette pandémie.

## ***Le Réseau BIBLIO ATNQ donne accès à la lecture grâce à toutes ses ressources en ligne!***

**(Rouyn-Noranda, 27 mars 2020)** — Pendant qu'une majorité de personnes est confinée à la maison et que les bibliothèques publiques sont temporairement fermées, il est important de rappeler que le Réseau BIBLIO Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec offre gratuitement des livres numériques en français et en anglais de tout type (romans, documentaires, bandes dessinées, etc.), des revues numériques en plusieurs langues ainsi que des ressources numériques jeunesse, le tout disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sur notre Web à [mabiblio.quebec](http://mabiblio.quebec).

**Livre en français :** La plateforme [pretnumerique.ca](http://pretnumerique.ca) (<http://abitibi-temiscamingue-nord-du-quebec.pretnumerique.ca/accueil?l=fr>) propose plus de 5 100 titres en français. La disponibilité des livres a été augmentée donnant ainsi la chance à plus d'un abonné de lire un même titre en même temps diminuant ainsi le nombre de réservations.

**Livres en anglais :** OverDrive, (<https://crsbpl.overdrive.com/>), c'est la plateforme qui propose à ce jour 2 463 livres numérique en anglais.

**BibliMags :** (<https://biblimags.magzter.com/>) offre 5 400 revues numériques en 60 langues.

**World Book :** (<https://www.worldbookonline.com/wb/Login?ed=wb&subacct=CD61011>) c'est une ressource pour les jeunes qui propose quatre volets distincts permettant un apprentissage ludique : Early Learning, Kids, eBooks et l'Encyclopédie Découverte. À découvrir : jeux, articles, vidéos, histoires audio pour apprendre l'anglais, documentaires jeunesse et plus encore!

### **Vous n'êtes pas abonné à votre bibliothèque?**

Pas de problème, vous pouvez le faire en ligne en tout temps et en direct. L'abonnement sera actif immédiatement. Allez sur le site Web : [mabiblio.quebec](http://mabiblio.quebec) et cliquez sur le menu m'abonner à gauche de la page.

### **Aide en ligne**

Un important réseau d'entraide s'est aussi créé à l'échelle nationale afin de soutenir la population au cours des prochaines semaines. En effet, une équipe spéciale composée de membres du personnel de plusieurs bibliothèques du Québec a été mobilisée dans le but d'aider les Québécois à accéder aux ressources en ligne de leur biblio et de répondre à leurs questions. Pour communiquer avec cette équipe, il suffit de consulter le site Internet [www.infobiblio.ca](http://www.infobiblio.ca), un nouveau site Web créé spécifiquement à cette occasion.

### **Un nouveau microsite pour les heures du conte en ligne!**

Les bibliothèques publiques usent actuellement de créativité pour assurer des services à leurs citoyens. Entre autres, on peut penser au lancement d'un tout nouveau microsite : [www.heureduconte.ca](http://www.heureduconte.ca). Créé spécifiquement pour répondre aux

enjeux de la crise actuelle et divertir les familles, le site rassemble et met en valeur les heures du conte virtuelles se conformant à la Loi sur le droit d'auteur. Il propose un inventaire des heures du conte disponibles pour écoute en différé, un calendrier d'heures du conte en direct ainsi que des balados et livres audio pour enfants. Par ailleurs, puisque les bibliothèques publiques sont solidaires de l'ensemble de la chaîne du livre, la diffusion des œuvres via ces prestations ont toutes reçu les autorisations des ayants droit des œuvres lues.

Le contexte dans lequel nous sommes force les équipes des bibliothèques à innover. Les résidents sont invités à rester à l'affût, car d'autres actions seront également réalisées prochainement un peu partout à travers la province pour donner la chance à tous de profiter d'une large gamme de services.

**Soyez informé!**

Le Réseau BIBLIO vous informe de toute nouveauté sur ses différentes plateformes de communication :

Web : [mabiblio.quebec](http://mabiblio.quebec)

Facebook : **Réseau BIBLIO Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec**

— 30 —

**Source : Chantal Baril**

**Entrevue :**

Louis Dallaire, directeur général

[louis.dallaire@reseaubiblioatnq.qc.ca](mailto:louis.dallaire@reseaubiblioatnq.qc.ca)

819 762-4305, poste 23

**REGROUPEMENT  
PROCHES AIDANTS  
ABITIBI-OUEST**



Prenez note que le bureau du regroupement Proches aidants Abitibi-ouest est fermé pour une période indéterminée en raison du coronavirus.

*Cependant, afin d'apporter un soutien à nos proches aidants et aidés le service d'intervention psychosocial est disponible par téléphone au 819-333-5777. Ce service offre: de l'information, de l'écoute, de l'accompagnement et orientation. Ce service est disponible:*

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h**

**Veillez laisser un message sur la boîte vocale, nous vous retournerons votre appel dans les plus brefs délais.**

**Au: 819-333-5777**

**En dehors de nos heures de bureau, s'il s'agit d'une urgence, vous pouvez communiquer :**

**Service info-sociale, le 811 poste 2**

**Services info-aidant 1-855-852-7784**

**Service ligne Aide abus aînés 888-489-2287**

*Au nom du regroupement proches –aidants Abitibi-Ouest  
Nous vous remercions de votre compréhension*

Bien vôtre,

Regroupement Proches-Aidants Abitibi Ouest  
257, rue Principale  
La Sarre  
819-333-5777  
J9z-1Y7

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTÉ-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, SIÉGEANT PAR VOIE DE TÉLÉCONFÉRENCE, LE 7 AVRIL 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.**

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire  
Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2  
Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3  
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4  
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5  
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6  
Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g et sec. trés.  
Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Chacune des personnes s'est identifiée individuellement.

Absent: Monsieur David Duquette, conseiller siège #1

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture
    - 1.1 Mesures préventives temporaires dues à la Covid-19
  2. Ordre du jour
  3. Procès-verbaux
    - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020
  4. Trésorerie
    - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
    - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
    - 4.3 Comptes
  5. Correspondance
  6. Règlements  
Aucun
  7. Avis de motion  
Aucun
  8. Rapport des comités  
Aucun point
  9. Voirie municipale
    - 9.1 Offre de balayage des accotements en zone urbaine – Printemps 2020
    - 9.2 Demande de permis de démantèlement de barrage de castors
    - 9.3 Commande d'abat-poussière
    - 9.4 Commande d'asphalte froid
    - 9.5 Offre de services de dégel de ponceau
    - 9.6 Autres points
  10. Affaires nouvelles
    - 10.1 Résolution désignant la personne responsable de l'accès à l'information
    - 10.2 Renouvellement de l'entente incendie avec la municipalité de Clerval
    - 10.3 Résolution – Procédures de vente pour non-paiement de taxes
    - 10.4 Décision du conseil concernant les intérêts relatifs aux taxes municipales en raison de la Covid-19
    - 10.5 Résolution autorisant le versement des salaires réguliers en cas de symptômes et de confinement reliés à la COVID-19
    - 10.6 Autres points
  11. Période de questions
  12. Clôture de la séance
  13. Levée d'assemblée
-

**20-04-62 1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance par voie de téléconférence formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h05.

**20-04-63 1.1 MESURES PRÉVENTIVES TEMPORAIRES DUES À LA COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg siège en séance ordinaire ce 7 avril 2020 par voie de téléconférence.

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

Considérant le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

Considérant le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.
- Que l'accès au bureau municipal soit interdit au public pour une période indéterminée. Toutefois, les services pouvant être offerts par téléphone, courriels ou tout autre moyen demeure à la disposition des citoyens.

Adoptée

**20-04-64 2. ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**20-04-65 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020.

Adoptée

#### **4 TRÉSORERIE**

##### **20-04-66 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

##### **20-04-67 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES**

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Yvon Morin, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-211-11-190.....	2 545 \$ (cr)	01-242-10-000.....	961 \$ (cr)
01-381-62-000.....	11 640 \$ (cr)	02-220-00-455-00.....	460 \$ (dt)
02-220-00-526-10.....	222 \$ (dt)	02-330-00-515-00.....	756 \$ (dt)
02-629-10-640-00....	315 \$ (dt)	02-701-95-640-00.....	13 000 \$ (dt)
03-400-11-000-00...	393 \$ (dt)		

Adoptée

##### **20-04-68 4.3 COMPTES**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 41 637.25 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

##### **20-04-69 5 CORRESPONDANCE**

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 mars dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

##### **6 RÈGLEMENTS**

Aucun point

##### **7 AVIS DE MOTION**

Aucun point

##### **8 RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun point

## **9 VOIRIE MUNICIPALE**

### **20-04-70 9.1 OFFRE DE BALAYAGE DES ACCOTEMENTS EN ZONE URBAINE – PRINTEMPS 2020**

Considérant la proposition du Ministère des Transports du Québec relativement au balayage des accotements en zone urbaine pour le printemps 2020;

Considérant que le conseil accepte le montant forfaitaire proposé par le MTQ pour prendre en charge les travaux à réaliser;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel de candidature et qu'une seule offre de services a été reçue pour le balayage des accotements, des trottoirs, des contours de regards et intersections du périmètre urbain de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg confie le mandat relatif aux travaux mentionnés à Monsieur Éric Fortin.

La directrice générale adjointe, Madame Geneviève Lapierre, est autorisée à signer le document relatif à l'acceptation de l'offre du MTQ.

Il est à noter que l'équipement nécessaire à la disposition du sable (ex. : VTT, remorque, etc...) n'est pas fourni par la Municipalité. De ce fait, la Municipalité se décharge de toute responsabilité envers ces équipements.

Les travaux doivent obligatoirement être complétés au plus tard le 15 juin 2020. La signalisation exigée par le Ministère des Transports du Québec doit être mise en place par l'exécutant des travaux. Un montant forfaitaire de 900.00 \$ est attribué pour la réalisation complète des travaux et ce, à la satisfaction du Ministère.

Adoptée

### **20-04-71 9.2 DEMANDE DE PERMIS DE DÉMANTÈLEMENT DE BARRAGE DE CASTORS**

Il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg procède à la demande auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec pour l'obtention d'un permis de démantèlement de barrage de castor pour la saison 2020. Le maire, Monsieur Florent Bédard, est autorisé à signer les formulaires relatifs à cette demande.

Il est à noter que les frais pour les fins de l'obtention de ce permis sont autorisés par cette résolution.

Adoptée

### **20-04-72 9.3 COMMANDE D'ABAT-POUSSIÈRE – SAISON 2020**

Considérant l'analyse des soumissions reçues relativement à la fourniture d'abat-poussière pour la saison 2020, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg procède à la commande de 42 tonnes d'abat-poussière en flocons auprès de la compagnie *Sel Warwick Inc.*. La soumission acceptée détaille celui-ci à 595.00 \$ la tonne plus les taxes applicables et ce, incluant la livraison directement chez l'entrepreneur qui en fera l'épandage (Proulx et Genesse).

Le conseil municipal a été informé quant aux instructions et restrictions relatives à l'épandage et autorise la signature du document à joindre à la commande.

Adoptée

**20-04-73 9.4 COMMANDE D'ASPHALTE FROID**

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg procède à la commande d'asphalte froid (granulométrie fine) à raison de 10 palettes (considérant qu'une palette contient 63 sacs de 30 kg au coût de 7.15 \$ chacun, plus les taxes applicables) et ce, auprès de Wolseley Groupe Aqueduc. La livraison pourra être effectuée, **selon la disponibilité de la personne responsable du déchargement**. Des vérifications seront donc à prévoir par le fournisseur avant la livraison.

Adoptée

**20-04-74 9.5 OFFRE DE SERVICES DE DÉGEL DE PONCEAU**

Considérant l'offre de services soumise par la municipalité de Clerval relativement au dégel des ponceaux pour la saison 2020, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur Yvon Morin, et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg accepte les services proposés aux mêmes conditions que pour l'année 2019, soit un taux horaire de 150.00 \$ / heure.

En cas d'urgence, considérant que la municipalité de Clerval mettra la priorité sur son propre territoire, la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg se réserve le droit de faire appel à d'autres fournisseurs pour ce service.

Adoptée

**10 AFFAIRES NOUVELLES**

**20-04-75 10.1 DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION**

Considérant que l'article 8 de la Loi sur l'Accès à l'Information stipule, entre autre, que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public peut désigner comme responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels un membre de son personnel de direction, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que le maire de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg désigne la directrice générale, Madame Sylvie Boutin Bergeron, comme étant la personne responsable de l'accès aux documents et en son absence, la directrice générale adjointe, Madame Geneviève Lapierre.

Adoptée

**20-04-76 10.2 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PROTECTION INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL**

Considérant que l'entente avec la municipalité de Clerval relative à la fourniture du Service de Sécurité Incendie prend fin au 31 décembre 2020;

Considérant qu'une clause de l'entente stipule que si celle-ci est renouvelée, elle doit l'être **avant** le 1<sup>er</sup> novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité Sainte-Hélène de Mancebourg propose à la municipalité de Clerval deux (2) options pour le renouvellement de l'entente relative au service de sécurité incendie soit :

**OPTION # 1 :** Entente d'une durée de 3 ans comportant une indexation de 3 % par année tel que voici :

- Coût total pour l'année 1 (2021) : 26 336.10 \$
- Coût total pour l'année 2 (2022) : 27 126.18 \$
- Coût total pour l'année 3 (2023) : 27 939.97 \$

**OPTION # 2 :** Entente d'une durée de 5 ans comportant une indexation de 2.5 % par année tel que voici :

- Coût total pour l'année 1 (2021) : 26 208.26 \$
- Coût total pour l'année 2 (2022) : 26 863.47 \$
- Coût total pour l'année 3 (2023) : 27 535.06 \$
- Coût total pour l'année 4 (2024) : 28 223.44 \$
- Coût total pour l'année 5 (2025) : 28 929.03 \$

Il est à noter que l'ensemble des autres articles prévus à l'entente demeurent les mêmes en tenant compte des dates à modifier.

Adoptée

**20-04-77 10.3 RÉOLUTION – PROCÉDURES DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Considérant les coûts engendrés suite à une vente pour non-paiement de taxes, il est proposé par Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg confirme à la MRC d'Abitibi-Ouest :

- qu'elle souhaite tout de même continuer la procédure de vente pour non-paiement de taxes pour ce qui est du dossier portant le numéro de matricule : 2401 41 6754 et cadastres : 4 049 628 et 4 049 544;
- qu'elle achètera éventuellement les terrains en question advenant le cas où il n'y aurait pas d'acheteur lors de la vente pour non-paiement de taxes.

Adoptée

**20-04-78 10.4 DÉCISION DU CONSEIL CONCERNANT LES INTÉRÊTS RELATIFS AUX TAXES MUNICIPALES EN RAISON DE LA COVID-19**

Considérant les conséquences économiques causées par la pandémie de la Covid-19 dont les pertes d'emploi, fermetures de commerces, confinement sans salaires etc...;

Considérant que le conseil souhaite aider ses citoyens et alléger le stress financier causé par cet événement;

En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu de suspendre les intérêts appliqués sur les versements de taxes échus à partir du 5 mars 2020 et pour tout autre versement de taxes échus en 2020.

Il est à noter que les intérêts de retard pour les années antérieures (2019 et avant) continuent de s'accumuler.

Adoptée

**20-04-79 10.5 APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – LOT 4 982 834 PTIE**

Considérant qu'une demande d'appui est déposée à la Municipalité, celle-ci visant une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'un lot;

Considérant que la maison située sur le lot visé soit au 819, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang à Sainte-Hélène de Mancebourg a été construite dans l'extension du droit acquis de la propriété située au 813, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang (à l'Ouest du 819);

Considérant qu'il ne reste qu'une superficie de 1 953.4 mètres carrés de droits acquis exploitable pour la maison;

Considérant que cette superficie résiduelle est insuffisante relativement à la conformité à la réglementation municipale en vigueur;

Considérant qu'un plan de projet de lotissement préparé par un arpenteur géomètre a été fourni, celui-ci localisant la résidence et l'ensemble des bâtiments accessoires existants visés par la demande;

Considérant que le demandeur vise l'obtention d'un agrandissement du droit acquis à 5 000 mètres carrés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg appui la demande de FERME GÉRARD RENAUD INC. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lot 4 982 834 ptie – 819, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang.

Adoptée

**20-04-80 10.6 PROJET FDT – ACHAT D'UN MODULE DE JEU POUR L'AMÉLIORATION DU PARC MUNICIPAL**

Considérant qu'une soumission a été reçue dans le cadre du projet visant l'acquisition et l'installation d'un module de jeu pour l'amélioration du parc municipal;

Considérant que celle-ci surpasse légèrement le budget prévu pour le projet;

Considérant qu'une subvention de 20 000 \$ est accordée via le programme de Fonds de Développement des Territoires;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg fournisse le montant excédant et ce, jusqu'à concurrence d'un projet intégral de 25 000 \$.

Adopté

**20-04-81 11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions. Il est 20h37.

**20-04-82 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h38.

**20-04-83 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée